



**Liste des emplacements réservés identifiés au PLU**

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Gestion du ru de la Ravenne	540 m <sup>2</sup>	Commune de Festigny
2	Gestion des eaux de ruissellement	445 m <sup>2</sup>	Commune de Festigny

**Définition des zones :**  
 Zone UA = Zone urbaine desservie par l'ensemble des réseaux et pouvant accueillir de nouvelles constructions.  
 Zone UX = Zone destinée aux activités liées à la scierie.  
 Zone A = Zone agricole destinée à la perénisation du terroir et au développement de l'activité agricole.  
 Secteur Av= Zone agricole inconstructible identifiée sur les parcelles classées en AOC Champagne.  
 Secteur Ap = Zone agricole inconstructible en raison de la préservation des paysages.  
 Zone N = Zone Naturelle inconstructible.

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Commune de FESTIGNY

# Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2.A  
 Ensemble du territoire

*Plan de zonage*

Echelle : 1/10 000e

"Vu pour être annexé à l'arrêté en date du

Cachet de la Mairie et Signature du Maire :

soumettant le projet de PLU à enquête publique"

**GEOGRAM sarl**  
 16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS  
 Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80  
 bureau.etudes@geogram.fr - www.geogram.fr

- Légende**
- Zone UA : Zone urbaine constructible à vocation principale d'habitat
  - Zone UX : zone urbaine destinée à l'activité de la scierie
  - Zone A : zone agricole constructible pour les besoins de l'activité
  - Secteur Ap : Zone agricole inconstructible (préservation paysagère)
  - Secteur Av : Zone agricole inconstructible identifiée sur les parcelles AOC
  - Zone N : Zone naturelle à constructibilité très limitée
  - Emplacement réservé
  - Bâtiments identifiés pour le changement de destination au titre du L151-11 du CU
  - Éléments du patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du CU
  - Bâtiment d'élevage engendrant un périmètre de réciprocité de 100 mètres
  - Zones humides identifiées au titre du L151-23 du CU
  - Site Natura 2000
  - Principaux rus et cours d'eau
  - Limites communales

**Zoom sur les bâtiments identifiés au titre du L151-11 du CU (Changement de destination)**

